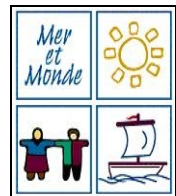


MER ET MONDE



Journées d'échanges et de réflexion sur : La place de la femme dans le développement local et international

Dakar, 31 janvier, 1, 2 février 2007

Rapport de synthèse

Mer et Monde :

BP : 50534-CP Dakar; Tél. : 832 65 56; email : meretmonde@orange.sn / www.meretmonde.sn

Introduction

La participation de tous les citoyens sans exclusion à l'œuvre de développement de la société est un principe démocratique et une exigence en matière de droits humains. En effet ni le sexe, ni le statut social, ni l'appartenance à un groupe ethnique ne doivent être des critères pour priver le citoyen quel qu'il soit de ce droit fondamental qu'est la participation au développement de son pays.

Au Sénégal, les femmes qui représentent plus de la moitié de la population ont investi depuis des décennies le champ de la participation citoyenne et ont montré la preuve de leur engagement quotidien à contribuer à l'émergence d'une société plus équitable et plus démocratique. Ailleurs en Afrique et à travers le monde, des femmes se mobilisent et participent activement aux processus de développement aussi bien au niveau local qu'international.

Paradoxalement, il apparaît aujourd'hui et il est même admis que les bénéficiaires du développement sont mal partagés et les femmes sont les principales victimes. Et, de plus en plus, des voix s'élèvent pour dire qu'il faut accorder plus d'importance aux femmes car elles sont plus désavantagées que les hommes, même si les deux (femmes et hommes) doivent participer à l'identification des problèmes et des solutions si l'on veut faire avancer la société.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action de Mer Et Monde qui est une ONG internationale et dont les initiatives visent l'amélioration du statut des femmes aussi bien sur le plan économique, politique et socio culturel. A ce titre l'ONG mène différentes actions au Sénégal, au Canada, et au Honduras pour accompagner les femmes et leurs organisations à mettre en place des stratégies de lutte contre la précarité, l'exclusion et des stratégies pour l'accès à un mieux être.

Toujours dans le cadre de ses activités, Mer et Monde organise depuis deux ans des journées de réflexion qui sont des espaces pour partager les enseignements du terrain et donner la parole aux acteurs de base.

Cette année les dites journées se sont tenues les 31 janvier, 1^{er} et 2 février et ont porté sur trois thèmes :

La Sécurité alimentaire

La Santé de la Reproduction

Femme et participation citoyenne

Ce présent rapport est une synthèse des travaux et se présente comme suit :

1. Un élan de solidarité partagé pour la cause des femmes
2. La sécurité alimentaire : approche conceptuelle, réalités nationales et défis à relever
3. La santé de la reproduction : Un droit à sécuriser pour les femmes, des obligations partagées
4. La participation des femmes au développement : enjeux, avancées et limites

I. Un élan de solidarité partagé pour la cause des femmes

La cérémonie d'ouverture des journées de réflexion 2007 présidée par Madame Aïda Mbodji, Ministre de la femme, de la Famille et de la solidarité nationale a été un temps fort de plaidoyer pour la cause des femmes. Devant un nombre important de femmes venues des différentes zones d'intervention, différentes personnalités ont pris la parole pour magnifier le rôle des femmes dans la société et réaffirmer leur engagement à soutenir la cause

Dans un premier temps, les coordonnateurs de Mer et Monde Sénégal, Honduras et Canada, après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié les autorités présentes, ont surtout mis l'accent sur le sens de leur engagement en faveur des femmes. Pour ces responsables l'action de l'ONG vise à appuyer les initiatives locales qui répondent aux réels besoins des communautés, principalement des femmes et qui contribuent au développement durable tout en ayant un souci de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes. A ce titre Mer et Monde tient à participer, selon ses dirigeants, aux efforts de ceux et celles qui, dans les communautés locales, régionales, nationales et internationales, prennent la responsabilité de réaliser une société respectueuse des droits et de la dignité de chaque personne. A partir de l'expérience de Mer et Monde à travers les trois pays, l'engagement et la participation active des femmes dans la construction de sociétés plurielles plus démocratiques et plus équitables ont été largement magnifiés.

Par la suite M. Jean Louis Roy responsable de droit et démocratie après une brève description de son organisation souligne l'importance des journées à travers les thèmes retenus. Ceci est selon lui d'autant plus intéressant que les questions soulevées par ces thèmes sont d'actualités ici au Sénégal et dans la sous région.

En abordant l'épineuse question de l'égalité entre les hommes et les femmes, M. Roy montre toute la difficulté de réussir cette égalité qui selon lui est une tâche commune, une recherche permanente en citant les pays comme le Canada, l'Afrique du Sud, le Brésil et les États-Unis. C'est dire donc en reprenant ses propos : il n'existe pas de formule exportable ni de modèle à imposer. Toujours dans sa démarche, le 21^e siècle est pour lui l'avènement de la mise en œuvre de cette égalité entre homme et femme après le soulèvement des questions de l'égalité au cours du 20^e siècle. Il ne peut s'empêcher de conclure sans mettre l'accent encore une fois sur la pertinence des thèmes retenus par leurs contenus et leurs portées qui sont synonymes d'une grande conscientisation pour plus de droit et d'accès à certains services sociaux de bases pour le bien-être de la femme.

Ensuite, M. Sébastien Carrier, Conseiller à l'ambassade du Canada au Sénégal, représentant Madame l'Ambassadeur du Canada au Sénégal, a partagé le sentiment de satisfaction noté au niveau de la coopération canadienne sur le travail de qualité qui est mené par Mer et Monde sur le terrain pour accompagner les populations les plus vulnérables notamment les femmes à être artisans de leur développement.

M. Carrier a réaffirmé la disponibilité de la coopération canadienne à soutenir les initiatives en faveur des femmes. Pour finir, il a introduit le film sur le message adressé par Madame l'Ambassadeur du Canada au Sénégal aux femmes à l'occasion de ces rencontres.

Les propos du Conseiller de l'ambassadeur du Canada au Sénégal sur la qualité du travail entrepris par Mer et Monde ont été fortement appuyés par Madame Aïda MBODJ, Ministre de

la femme, de la Famille et de la solidarité nationale qui a surtout magnifié la dimension de l'échange interculturel promue par l'ONG dans le cadre de ses activités. Elle a aussi partagé les initiatives portées par son ministère qui concourent à l'amélioration du statut de la femme sénégalaise.

Pour finir, Madame le Ministre a déclaré ouvertes les journées de réflexion de Mer et Monde et a souhaité aux participantes plein succès.

II. La sécurité alimentaire : approche conceptuelle, enjeux pour les femmes et défis à relever

2.1 Approche conceptuelle

La conférence sur la sécurité alimentaire a été introduite par Gabrielle DUFFY représentante du PAM à Dakar, À l'entame de son propos, elle a tenté de partager les conditions dans lesquelles on peut parler de sécurité alimentaire. Ainsi, selon le Sommet de Mondial de Rome en 1996, *« la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active »*.

Selon elle, trois concepts sont à retenir en matière de sécurité alimentaire : L'accès, la disponibilité et l'utilisation.

- L'accès peut se définir par la capacité du ménage à produire ou acquérir des aliments ;
- La production nationale, locale et l'accès aux marchés doivent assurer la disponibilité des aliments ;
- L'utilisation se résume à la consommation des aliments, à la capacité individuelle à absorber les micros nutriments.

Au Sénégal, la situation en matière de sécurité alimentaire, n'est pas des plus reluisantes. En effet, selon le **PAM** :

- ✓ 20% des ménages sont en insécurité alimentaire sévère ;
- ✓ 26% en insécurité alimentaire modérée ;
- ✓ 36% en risque d'insécurité alimentaire ;
- ✓ seulement 18% des ménages sont en sécurité ;
- ✓ plus de 75% des ménages en Casamance Naturelle et au Sénégal Oriental sont en insécurité alimentaire.
- ✓ Alors que 80.9% de la population en zones rurales dépend de l'agriculture comme principale source de revenu. Ce qui signifie que la pauvreté sévit davantage dans les zones rurales bien qu'elle soit moins répandue dans les ménages dirigés par des femmes 37% contre 50% dirigés par des hommes ;
- ✓ 67,9% de la population est pauvre en 1994 /95 contre 57,1% en 2001/02 ;

2.2 Enjeux pour les femmes

On note que plus de 50% de la production agricole dans le monde est assurée par les femmes. En Afrique Sub-saharienne, les femmes représentent 60-80% de la main d'œuvre agricole alimentaire et de rente. Cependant, leur contribution est sous-estimée du fait de la non valorisation du travail non rémunéré.

Il s'y ajoute que devant assurer les besoins fondamentaux de la famille les femmes sont responsables des travaux domestiques et des soins familiaux. A ce titre, elles sont chargées de la transformation des denrées alimentaires, de la réduction des pertes dans ce domaine, de la diversification des régimes alimentaires et de la bonne nutrition de la familiale. Pour ce faire les femmes utilisent leur propre production ou celle obtenue à partir du travail rémunéré. Naturellement chargées de la préservation de la biodiversité, elles ont une connaissance des vertus des plantes et les utilisent pour nourrir et soigner leur famille. Ces plantes représentent aussi une source de revenu.

Ainsi donc, on remarque que lorsque les femmes contrôlent les ressources, la situation économique et nutritionnelle du ménage est nettement améliorée. Ce qui contribue grandement à assurer les besoins nutritionnels spécifiques des femmes pendant le cycle biologique.

Par ailleurs, la conférencière a mis l'accent sur trois problèmes majeurs rencontrés par les femmes sénégalaises en matière de sécurité alimentaire

➤ Problèmes d'accès

Ils se résument de la manière suivante :

- ✓ Le déficit d'infrastructures de stockage et de transformation, de route et d'électricité ;
- ✓ Le manque de filière alimentaire ;
- ✓ L'accès limité des zones enclavées ;
- ✓ L'accès difficile aux marchés ;
- ✓ La qualité et la quantité de terre sont toujours limitées pour les femmes, bien que la constitution garantisse l'égalité de droits pour accéder à la possession et la propriété foncière. Car le droit coutumier constitue un obstacle pour l'accès des femmes à la terre

➤ Problèmes de disponibilité

A propos de disponibilité, on souligne :

- ✓ Le manque d'investissement macro dans la production agricole,
- ✓ La quasi inexistence de l'industrie de transformation et la faiblesse de la filière alimentaire ;
- ✓ La non-reconnaissance de la contribution agricole des femmes au niveau national ;
- ✓ Le revenu différentiel entre hommes et femmes pour la même production ;
- ✓ Le manque de formation en matière de techniques agricoles et d'information sur les politiques nationales (pêche) ;
- ✓ La différence dans les rôles attribués aux femmes et aux hommes par la tradition/l'ethnie ;

- ✓ La pratique des cultures vivrières par les femmes dont les produits sont utilisés pour l'autoconsommation, pendant que les hommes pratiquent les cultures de rente (banane, céréales, coton, etc.)
- ✓ L'investissement des profits de ces cultures dans le fonctionnement de leurs associations communautaires (GPF/GIE) ;

➤ **Problèmes d'utilisation**

S'agissant de l'utilisation, on note :

- ✓ Les carences en micro nutriments élevés (fer, vitamine A, sel iodé) ;
- ✓ Le taux d'analphabétisme 49,1% pour les femmes, contre 28% pour les hommes
- ✓ L'accès limité aux soins de santé pour les femmes surtout en milieu rural ;
- ✓ la distribution inégale des aliments surtout en périodes de crises alimentaires (les femmes préfèrent se priver et laisser leur famille manger) ;
- ✓ la mauvaise pratique économique malgré la connaissance de la diversification alimentaire ;
- ✓ la non-accessibilité économique et physique des vivres ;
- ✓ l'influence des pratiques traditionnelles
- ✓ la prévalence du riz au détriment des plats traditionnels nutritifs ;

A la suite de cette introduction par la représentante du PAM, des échanges fructueux ont suivi et ont permis aux participantes de partager leurs expériences mais aussi de proposer des pistes d'actions pour l'avenir. Les différentes interventions ont mis en exergue des actions très variées portées par les femmes dans le domaine de la sécurité alimentaire. Elles vont du renforcement alimentaire chez les enfants, avec un repas gratuit par jour initié par des associations dans la banlieue de Dakar, au micro jardinage, en passant par la création d'une maison communautaire d'accueil des enfants ayant quitté le village après leur réussite à l'entrée en sixième. Les femmes s'organisent en équipe et font des rotations mensuelles pour leur préparer à manger. Ailleurs c'est le crédit rotatif et le petit commerce qui permettent aux femmes d'assurer les repas quotidiens surtout en période de soudure.

Par ailleurs, les femmes ont aussi soulevé différentes difficultés qui constituent des menaces à la sécurité alimentaire des couches sociales pauvres. Il s'agit de :

- ✓ L'éloignement des structures scolaires par rapport aux lieux d'habitation, amenant un nombre important d'enfants d'être privés de déjeuner
- ✓ Le manque d'eau dans beaucoup de zones surtout en milieu rural ainsi que l'état défectueux des routes ;
- ✓ Le gaspillage de sommes importantes d'argent lors des cérémonies familiales, alors que de telles ressources pouvaient largement contribuer à renforcer le budget familial
- ✓ Les journées longues de travail des femmes qui souvent se privent de repas parce que sont quotidiennement absorbées dans des activités de survie ;
- ✓ La non valorisation des produits locaux riches sur le plan alimentaire
- ✓ Le fort taux d'analphabétisme notamment chez les femmes ainsi que les préjugés ou pesanteurs socioculturels, surtout en matière d'alimentation

2.3 Solutions et recommandations

Quelques recommandations ont été faites pour palier aux nombreuses contraintes et difficultés que rencontrent les populations :

- ✓ favoriser l'accès et la disponibilité des ressources (terre, intrants, matériel de qualité, crédit afin de faciliter la production, qualité des femmes) ;
- ✓ assurer la réforme et le suivi des institutions légales pour limiter la discrimination Hommes /femmes ;
- ✓ rechercher un engagement renforcé des institutions légales et une volonté politique ;
- ✓ favoriser la formation des femmes afin d'améliorer et d'utiliser leurs connaissances en matière d'agriculture. Les inciter à mieux utiliser les produits agricoles pour une meilleure consommation des aliments ;
- ✓ créer un espace de travail commun pour Hommes et femmes afin d'atténuer la faim ;
- ✓ promouvoir avec les conseillers locaux et les pouvoirs politiques ;
- ✓ créer un système de pérennisation des produits ;
- ✓ favoriser la collaboration avec les partenaires travaillant dans la transformation des fruits et légumes (ITA) ;
- ✓ sensibiliser les femmes sur le gaspillage dans les cérémonies familiales qui représentent un obstacle pour la sécurité alimentaire ;
- ✓ contrôler les rations dans la distribution des ressources alimentaires d'urgence ;
- ✓ assurer la représentation et le pouvoir des femmes dans les comités de gestion ;
- ✓ faire un plaidoyer en faveur des femmes à cet effet ;
- ✓ assurer l'égalité des ressources humaines ;
- ✓ concevoir des perspectives différenciées par sexes.

De manière générale cette première conférence a été très appréciée et a permis de dégager trois axes sur lesquels Mer et Monde et ses partenaires pourraient travailler sur le futur. Il s'agit de :

Construire le dialogue au niveau local avec les populations, les décideurs locaux, les leaders d'opinion, les partenaires pour mieux faire connaître et partager la notion de sécurité alimentaire, sa relation avec le bien-être des populations et avec le développement de manière générale

Accompagner les groupes communautaires dans la formulation et la mise en œuvre de projets ayant des retombés positifs sur la sécurité alimentaire des populations ;

Améliorer l'accès des femmes aux ressources ainsi qu'aux techniques et outils de production.

III. La santé de la reproduction : Un droit à sécuriser pour les femmes, des obligations partagées

« Je m'en vais à la mer chercher un nouveau bébé. Le chemin est dangereux, il se pourrait que je ne revienne pas ».

C'est sur ces propos d'une mère éthiopienne sur le point de se rendre à l'hôpital pour accoucher et s'adressant à ses enfants que Madame Marième FALL, Sage-femme et Présidente de l'association des Sages-femmes du Sénégal, a introduit le thème sur la santé de la reproduction. Pour dire que le droit à la santé de la reproduction et plus particulièrement le droit de rester en vie en donnant la vie n'est pas à ce jour protégé et assuré pour toutes les femmes.

La conférencière s'est appuyée sur des statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour démontrer la gravité de la situation :

- ✓ Plus de 500 000 femmes meurent chaque année dans le monde de causes liées à la grossesse. La moitié de ces décès est enregistrée en Afrique
- ✓ Le ratio de mortalité maternelle en Afrique est le plus élevé au monde : 1 000 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes ;
- ✓ Chaque minute une femme meurt des causes liées à la grossesse ou à l'accouchement
- ✓ Chaque jour 1 500 femmes meurent, l'équivalent de crash de 5 avions en ligne transportant chacun 300 000 femmes enceintes, chaque jour.

Selon Madame FALL, la situation est encore plus critique pour les femmes africaines comme le témoignent les données ci dessous :

- ✓ 50% des femmes africaines ont eu leur première grossesse à 19 ans, Or, il y a beaucoup plus de risques chez les adolescentes que chez les femmes de plus de 20 ans ;
- ✓ 13% des décès maternels surviennent chez les adolescentes ;
- ✓ Au Sénégal, 20% pour des femmes ont leur première grossesse entre 10 et 14 ans (EDS 1996/97) ;
- ✓ L'intervalle inter gènesique est court. Près de la moitié des femmes ont un intervalle inter gènesique inférieur à 2 ans ;
- ✓ La prévalence contraceptive moderne est très faible au Sénégal : le recours à la contraception moderne est de 10%. Il existe une disparité criarde entre le milieu urbain et le milieu rural. 12% des femmes en milieu urbain pratique la contraception contre 6,3% en milieu rural ;
- ✓ 43% des femmes seulement bénéficient d'une surveillance à l'accouchement par un personnel de qualité
- ✓ Au Sénégal, le ratio de la mortalité maternelle est de 410 décès pour 100 000 naissances vivantes (EDS IV). Les régions les plus touchées sont les régions périphériques telles que : Tambacounda, Kolda, Ziguinchor et les régions à forte concentration humaine telles que : Diourbel, Kaolack, Fatick ;

Ainsi, il ressort que la santé de la reproduction qui se résume selon la Présidente nationale de l'association des sages femmes du Sénégal à un Bien-être général, physique, mental, social, supposant qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire sans mettre en danger sa propre vie. C'est un droit dont la satisfaction bute sur de nombreuses contraintes. Il s'agit principalement de :

- ✓ L'insuffisance d'accès aux structures de sanitaires ;
- ✓ L'insuffisance d'accès aux informations ;
- ✓ Le coût élevé des prestations ;
- ✓ L'insuffisance de l'implication des femmes dans les prises de décision en la matière ;
- ✓ La féminisation de la pauvreté ;
- ✓ L'analphabétisme ; les croyances socioculturelles ;
- ✓ La féminisation du VIH ;
- ✓ La persistance des pratiques néfastes pour la santé telles que l'excision ;
- ✓ Les pesanteurs socioculturelles et religieuses ;
- ✓ La faible implication des hommes dans la santé reproductive de la femme notamment en matière de PEC de la grossesse et de l'accouchement ;
- ✓ Le statut social de la femme.

Pour terminer, la conférencière a ouvert une fenêtre sur les initiatives qui sont entrain d'être prises au niveau national et international et qui peuvent contribuer à opérer des avancées significatives dans le domaine de la santé de la reproduction. Il s'agit :

➤ **Au niveau national :**

- ✓ la Déclaration de politique de santé qui est un engagement de l'état à améliorer la santé des populations qui constitue la base de multiples réformes ;
- ✓ la Feuille de Route du ministère de la santé ;
- ✓ les réformes institutionnelles visant l'amélioration de l'organisation du système de santé. Un point fort de cette réforme selon Madame FALL est la gratuité des soins d'accouchement au niveau des structures sanitaires (centres et postes de santé)

➤ **Au niveau international :**

- ✓ La communauté internationale s'est engagée, à travers les orientations stratégiques de développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment à travers l'objectif trois, à soutenir les initiatives pour améliorer considérablement la santé maternelle et infantile d'ici 2015 ;
- ✓ La Vision 2010 des Premières Dames d'Afrique qui se sont rencontrées pour inscrire leur action dans cette perspective de l'atteinte des OMD ;
- ✓ la Conférence d'Accra sur le repositionnement de la PF ;

A la suite de Madame SALL, Madame Oumy MBODJ de l'ACAPES a partagé l'expérience de sa structure en terme d'accompagnement des femmes pour une meilleure prise en charge de la santé de la reproduction. Elle a mis surtout l'accent sur les facteurs culturels ainsi que les tabous sur la sexualité particulièrement qui empêchent une bonne communication au sein de la famille, maillon de base de la société.

Madame MBODJ a aussi abordé les conséquences sociales pour les jeunes filles mères qui sont les seules victimes d'exclusion scolaire alors que le garçon qui est aussi père peut continuer ses études sans être inquiété. Ce qui constitue une discrimination.

Suite à ces deux présentations, la parole a été donnée aux participantes. Elles ont largement abondé dans le même sens que les conférencières en illustrant leurs propos par de petits exemples tirés de leur vécu quotidien.

Les femmes ont surtout décrié l'analphabétisme, le manque de formation et / ou d'information en matière de sexualité. Dans la même lancée, elles ont dénoncé le manque de communication des mères avec leurs filles en ce qui concerne ces sujets jugés tabous par la société. Elles ont même reconnu leur propre gêne à aborder ces sujets avec leurs filles.

Selon elles, la tradition y joue un grand rôle comme le soutient cette participante : « nos mamans ont toujours détourné la conversation quand il s'agissait de discuter de tels sujets et nous mêmes avons des difficultés à aborder ces sujets avec nos enfants ». Cependant elles ont reconnu que si la communication sur la sexualité était bien assurée, cela aiderait à réduire considérablement les grossesses précoces et même les mariages précoces.

S'agissant de leur faiblesse dans la prise de décision en ce qui concerne la Planification Familiale (PF), beaucoup d'entre elles ont soutenu qu'il leur faut nécessairement requérir l'avis de leur conjoint avant de choisir une méthode contraceptive et que bon nombre d'époux refusent d'utiliser les préservatifs ou autres méthodes contraceptives, arguant que cela ne leur procurent aucun plaisir.

Par ailleurs les femmes ont aussi insisté sur la qualité de l'accueil dans les structures de santé. Pour elles le personnel médical doit faire preuve de plus de disponibilité, d'une grande capacité d'écoute pour mieux répondre aux attentes des clients d'autant plus qu'il s'agit de questions très délicates à aborder.

Les femmes handicapées ont dit leur souhait de voir leurs consœurs surmonter leur handicap en envoyant leurs enfants à l'école au lieu de les envoyer mendier. Ceci, afin de se donner des chances de prétendre à des postes de responsabilité comme les autres membres de la population. Elles ont aussi déploré le fait qu'il n'y ait pas des structures conçues pour les accueillir dans bien des domaines (structure sanitaire, école, lieu public, moyens de transports). L'une d'entre elles a noté que la première difficulté est d'abord de se faire consulter aisément parce qu'il leur est difficile de monter sur la table de consultation du fait de leur handicap.

A la suite des débats fructueux et passionnés, les participantes ont formulé les solutions et recommandations suivantes :

- ✓ Améliorer l'accès des groupes vulnérables à des services de santé de qualité ;
- ✓ Renforcer la prévention et développer la communication pour le changement de comportement notamment en ce qui concerne la communication entre mère et fille sur les sujets jugés tabous ;
- ✓ Améliorer la disponibilité, la qualité et la performance des ressources humaines en santé ;
- ✓ Améliorer les capacités institutionnelles du secteur ;

- ✓ Renforcer le pouvoir de décision des femmes en matière de santé de la reproduction plus particulièrement sur les aspects de PF par qu'elles sont les plus concernées;
- ✓ Promouvoir l'espace des naissances, la réduction des grossesses non désirées, la lutte contre l'infertilité et l'infécondité, la prise en charge des problèmes de santé liés à la ménopause, aux cancers génitaux et aux dysfonctionnements sexuels chez l'homme et la femme ;
- ✓ Lutter contre l'analphabétisme chez les femmes qui est une cause fondamentale du maintien des femmes dans l'ignorance et l'obscurantisme;
- ✓ Capaciter les hommes et les femmes en matière de prévention des conflits liés aux enjeux de santé de la reproduction
- ✓ Mener des campagnes de sensibilisation sur certains facteurs à risque notamment les grossesses et les mariages précoces et les grossesses en âge avancé ;
- ✓ Améliorer les techniques de sensibilisation en matière de santé de la reproduction (SR), en disposant d'un matériel didactique adéquat (vidéo, radio, télé, images), surtout dans les postes de santé en s'appuyant sur des relais polyvalents ;
- ✓ inciter les politiques (collectivités locales) à faciliter la pérennisation des projets de développement communautaires en intégrant dans leur budget des lignes de financement pour appuyer de telles initiatives ;
- ✓ Organiser une campagne de communication sur des thèmes alternant : les droits des femmes à la SR et l'information technique et médicale liée à la SR en y associant particulièrement les hommes ;
- ✓ Utiliser les médias pour prendre en charge les préoccupations des femmes (Manoré FM, les radios communautaires de la place ;
- ✓ Accompagner les femmes à initier des mutuelles de santé avec la possibilité de se référer à des expériences réussies telles que celles du Programme des Femmes en Milieu Urbain (PROFEMU).

IV. La participation des femmes au développement : enjeux, avancées et contraintes

Cette dernière conférence a été introduite par Madame Adjé Fatou NDIAYE, Chargée de programmes à l'UNIFEM. Elle a commencé tout d'abord à présenter les axes d'intervention du Fonds des Nations Unies pour les Femmes qui s'articulent autour de quatre thèmes :

- Femmes et Sida ;
- Violences faites aux femmes ;
- Gouvernance ;
- Autonomie des femmes

Par la suite, Madame N'DIAYE a analysé la pertinence de la présence des femmes aux instances de décision à partir de trois enjeux :

4-1 Enjeux historiques :

- Dans l'histoire, les femmes ont souvent pris une part active dans la gestion de leur terroir : rôle politique, économique et militaire à l'image de grandes figures féminines comme les femmes de toujours Nder, Alin SITOÉ etc.

- Dans la société traditionnelle toujours, les femmes appartenant à certaines classes sociales transmettaient le pouvoir politique, même si elles ne pouvaient pas accéder aux hautes fonctions politiques ;
- Les femmes sénégalaises ont acquis le droit de vote très tôt, en 1945, pour celles qui résidaient dans les 4 communes (Dakar, Rufisque , St Louis et Gorée) et en 1946 pour les autres, bien avant les femmes dans certaines sociétés occidentales telle que la France par exemple.

4-2. Enjeux juridiques

- La déclaration universelle des Droits de l'Homme stipule que les hommes (hommes et femmes) naissent libres et égaux ;
- En 1990, les relations de pouvoir sont au centre des intérêts de la communauté internationale ;
- les femmes sont des citoyennes à part entière, ce qui autorise leur présence dans ces instances ;
- L'adoption de la Déclaration de Beijing qui dispose : la pleine participation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les domaines de la vie sociale, y compris le droit de prises de décisions et leur accès au pouvoir ;
- Le Protocole additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples stipulant que : les Etats entreprennent des actions positives spécifiques pour promouvoir la gouvernance participative et la participation paritaire des femmes dans la vie politique de leurs pays, à travers une action affirmative et une législation nationale et d'autres mesures de même nature ;
- L'Etat du Sénégal a ratifié toutes les Conventions et Traités en faveur des droits de la femme ;
- Le Sénégal, à travers la Constitution, a pris d'importants engagements en faveur de l'égalité des sexes dans le préambule du texte fondateur ;
- Le Code électoral n'exclut les femmes d'aucune position électorale ;
- Les plus hautes autorités de l'Etat ont pris des engagements publics en faveur de la participation des femmes à la gouvernance.

4-3 Enjeux pour un développement durable

- Les femmes sont numériquement majoritaires et notre pays qui doit répondre aux multiples défis du développement a besoin de l'intelligence et de la créativité de la moitié de sa population ;
- La complémentarité des sexes est une richesse que la société doit valoriser
- L'émergence de femmes leaders donnerait un signal aux communautés dans un pays qui veut atteindre l'Education universelle en 2015.
- leur présence au niveau décisionnel entraînera une meilleure prise en charge de leurs préoccupations et elles pourront ainsi contribuer à améliorer la gouvernance ;

4-4 Avancées timides de la représentation des femmes dans les sphères de prise de décision

➤ Au parlement

- ✓ La première femme députée a été élue en 1963 (2^{ème} législature 1963-68) ;

- ✓ De 1998 à 2003, 13,5% des élus sont des femmes ;
- ✓ De 2000 à 2006, les femmes représentent 33% des élu(e) s ;
- ✓ Il n'y a aucune femme présidente, vice présidente, secrétaire élue, présidente de groupe parlementaire ;
- ✓ Sur 21 postes de responsabilité, 3 sont occupés par des femmes (14,28%) ;

➤ **Au sein des collectivités locales**

- **Dans les 11 régions du Sénégal :**
 - ✓ sur 522 conseillers, 76 sont des femmes (soit : 14,56%)
 - ✓ sur 55 membres de bureaux seulement 7 femmes (soit 12,7%) ;
 - ✓ il n'y a qu'une seule femme présidente de conseil régional ;
- **Dans les 110 communes :**
 - ✓ sur 2718 conseillers on compte 528 femmes ;
 - ✓ sur 311 membres de bureau, 48 femmes (soit 15,43%);
 - ✓ 6 femmes à la tête d'une commune ;
- **Dans les 320 communautés rurales :**
 - ✓ sur 9196 conseillers (ères), on compte 1002 femmes (soit 10,90%) ;
 - ✓ Une seule femme à la tête d'une communauté rurale ;
 - ✓ Sur les 441 **collectivités locales**, il y a 14 352 Conseillers (ères) dont 1606 conseillères soit (11,19%) ;
 - ✓ Sur 1326 membres de bureaux 145 femmes soit 10,93% ;
 - ✓ On compte 8 femmes dirigeantes des instances locales.
- **Dans le gouvernement :**
 - ✓ en 1978 une femme a été nommée Ministre ;
 - ✓ de 1978 à 1999, la moyenne totale des femmes ministres est de 11% ;
 - ✓ en 2001, le Sénégal a connu l'avènement d'une femme Premier Ministre ;
 - ✓ avec l'alternance la représentation des femmes dans le gouvernement est montée à 22,86% mais en novembre 2004 elle est retombée à 17,94% ;
 - ✓ dans l'actuel gouvernement on compte 7 femmes sur 40 Ministres soit (17,5%) ;
- **Dans la Haute Administration :**
 - ✓ Des femmes sont nommées à la tête de certaines structures telles que : l'APIX, le Haut Conseil de l'Audiovisuel, l'Agence de la Case des tout petits, l'Agence pour le Développement de la Petite et Moyenne Entreprise (ADPME);
 - ✓ au sein des Ministères, 3 femmes dirigent d'importantes directions au ministère des Finances ; une femme occupe la fonction de Directrice de cabinet
 - ✓ 26% des enseignant(e) s sont des femmes, cependant on ne compte que 1% de Directrices d'écoles ;
 - ✓ 2 femmes Ambassadeurs ;

- ✓ 3 femmes travaillant au sein des Organisations internationales sur proposition du Sénégal.

Selon la conférencière ces avancées restent très timides et connaissent des reculs comme ce fut le cas au niveau des collectivités locales où le nombre de conseillères actuelles a baissé par rapport au mandat précédent. L'actuel gouvernement présente la même réalité en terme de baisse concernant le nombre de femmes ministre qui est passé de 22,8% en 2000 à 17,5% actuellement.

4-5. Les contraintes liées à la présence des femmes dans les instances de décision

En ce qui concerne les contraintes Madame NDIAYE a mis l'accent sur celles liées à la représentation des femmes dans les instances décisionnelles :

- la non effectivité de l'application des textes de loi favorables à l'égalité des sexes ;
- la faible reconnaissance par la société du droit des femmes à exercer leurs droits civiques et politiques ;
- la prédominance des hommes dans les instances de décision ;
- la faible autonomisation des femmes par rapport à l'éducation, les ressources, etc.

Par la suite Madame Henriette Dione, Présidente de l'Association des femmes du village Térokx (arrondissement de Pambal, Département de Tivaouane) a été invitée pour faire un témoignage sur son expérience. Elle a surtout démontré que la participation des femmes passe par un droit qui est le droit à l'association pour améliorer la situation des femmes et de la communauté de manière générale.

Ainsi elle a partagé l'expérience de l'association des femmes de Terokx qui réalise de très bonnes actions de développement pour leur village (activités communautaires dans les champs, création de télécentre, de caisses de crédit, de moulins à mil) et qui constitue une référence pour les villages environnants.

Parlant de son expérience de terrain en tant que Présidente de groupement, elle a montré que ce n'est qu'en intégrant des structures reconnues par les communautés grâce à leur apport bénéfiques aux populations que l'on peut parvenir à influencer les décisions. Elle affirme que son avis en tant que femme et surtout en tant que Responsable est souvent requis pour des décisions concernant le village.

Prenant la parole à la suite des intervenantes, tout(e)s les participant(e)s ont remercié «**Mer et Monde**» pour avoir organisé une telle rencontre qui leur a permis de s'informer sur des thèmes aussi riches qu'importants.

Des voix se sont élevées pour dire combien les femmes, de manière générale, souffrent des conséquences de leur analphabétisme. Elles ont manifesté leur regret de n'avoir pas pu bénéficié d'une scolarisation et surtout du fait que les textes juridiques ne soient pas traduits en langues nationales.

Parlant du manque de solidarité féminine, des participantes ont fustigé la malhonnêteté de certains hommes qui cherchent à les diviser par des moyens corruptifs afin de mieux régner. Elles ont affirmé que ce manque de solidarité était un grand obstacle à l'avènement des femmes à des postes de responsabilité politiques.

Après les échanges riches en illustrations et témoignages, les recommandations suivantes ont été faites :

- Favoriser une meilleure compréhension par les acteurs de l'enjeu de la participation des femmes à la gouvernance, afin d'atteindre les OMD ;
- Former les femmes afin qu'elles aient une meilleure compréhension de leur participation politique et qu'elles soient capables de défendre leurs droits civiques et politiques ;
- Apprendre aux femmes le contenu des lois et conventions ratifiées par le Sénégal, dans leur propre dialecte, afin qu'elles soient à même de défendre leurs droits ;
- Amener les femmes à faire leur choix de comportements lorsqu'il s'agit d'intérêts stratégiques (achat de bijoux au détriment de la scolarisation de leurs filles) ;
- Renforcer la mobilisation des femmes au sein des groupements féminins afin de faciliter leur représentation dans les instances de décision locales ;
- inciter les femmes à intégrer la politique pour pouvoir briguer des postes dans ces instances.
- Rechercher l'appui d'ONG pour accompagner les initiatives des femmes en matière de participation à la vie citoyenne;
- Inciter les femmes à une meilleure solidarité féminine afin d'encourager leur participation politique ;
- S'efforcer de demeurer une référence chez soi (se faire respecter), dans son ménage et son entourage, avant de prétendre être reconnu comme leader dans certaines instances ;
- Faire preuve d'une volonté politique renforcée à travers le respect des engagements légaux, la mise en place de quotas et leur application effective (mise en place des quotas) ;
- Promouvoir une politique d'éducation favorisant non seulement l'accès des filles à l'école mais surtout leur maintien aux études jusqu'aux niveaux supérieurs ;
- Un plaidoyer en direction des gouvernements pour une meilleure présence des femmes à des postes nominatifs.

REMERCIEMENTS

L'ONG Mer et Monde Sénégal tient à remercier tous ceux qui de près ou de loin ont participé à la réussite de ses journées d'échanges et de réflexion portant sur la place de la femme dans le développement local et international :

- ☞ **ACDI** et Ambassade du Canada
- ☞ **AGF** assurance
- ☞ **Afrique Pare- brise**
- ☞ **Association des sages femmes du Sénégal**
- ☞ **Baobab Communication**
- ☞ **BETACOM**
- ☞ **Droit et Démocratie Canada**
- ☞ **EXOFEL**
- ☞ **Eau Safy**
- ☞ **Madame le Ministre de la femme, de la famille, du développement social.**
- ☞ **Mairie Dakar Plateau**
- ☞ **Mer et Monde Montréal et Honduras**
- ☞ **Maison de la culture Doua SECK**
- ☞ **PAM**
- ☞ **Présidence de la République**
- ☞ **Stagiaires Canadiens**
- ☞ **Topconnexion**
- ☞ **UNIFEM**

- ★ **Troupe théâtrale de yendane**
- ★ **Madame Aminata DIENG DIA : Facilitatrice**
- ★ **Madame Viviane DIALLO : Secrétariat**
- ★ **Madame Elisabeth Ngoné NDIONE : Secrétariat**
- ★ **Monsieur Abdou Guité SECK Musicien**
- ★ **Et tous nos partenaires.**